

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/09

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42150080

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Subvention à l'association PACT de Seine-et-Marne au titre de l'insertion par le logement.

Le Département de Seine-et-Marne a inscrit dans ses priorités l'intervention en faveur du logement, dont la réhabilitation du parc de logements anciens. Ainsi par la promotion d'une offre de logements confortables, aux normes, sécurisés, adaptés au vieillissement des personnes ou à leur handicap, l'amélioration des conditions d'habitat est rendue effective.

L'association PACT Seine-et-Marne offre depuis la date de sa création, le 15 juin 1970, un service à la fois technique et financier aux particuliers, au profit notamment des catégories les moins favorisées de la population, et aux collectivités qui souhaitent mettre en oeuvre des politiques de l'habitat. Elle définit et met en oeuvre des programmes d'actions décidés par les collectivités locales (programmes locaux de l'habitat, opérations programmées d'amélioration de l'habitat) et a renforcé son partenariat avec le Département à travers le fonds social d'aides aux travaux de maitrises de l'énergie, voté en séance en juin 2009. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la structure au titre de l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 4/04 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 29 mai 2009, approuvant le 6^{ème} plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2008-2011,

VU la délibération n° 4/01 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2010 à 2012,

VU la délibération n° 4/04 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 28 mai 2010, approuvant la convention d'objectifs visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association PACT de Seine-et-Marne pour les années 2010-2012,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

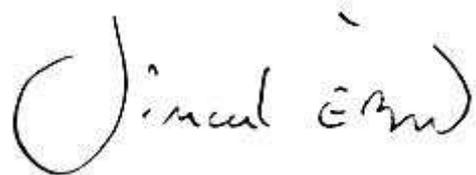
DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association PACT de Seine-et-Marne, pour une durée d'un an, une subvention d'un montant de **164 000 €** au titre de l'année 2011, qui sera prélevée sur l'opération "actions d'insertion par le logement" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement" du budget départemental 2011

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs formalisant le partenariat avec le PACT de Seine-et-Marne pour les années 2010-2012, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil Général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ